

Cet article vous est présenté par www.conseiller.ca

Earl Jones : vos réactions

16 juillet 2009



« Encore une fois, des victimes ayant fait confiance à un individu font surface. Depuis plus de 25 ans, j'entends ce genre d'histoire d'horreur », souligne Guy Duhaime, AVC, pl. fin. et président de Groupe Financier Multi Courtage inc., un cabinet de conseillers en sécurité financière et de planificateurs financiers de la région de Montréal. « La seule chose qui change, c'est le taux mensuel de rendement, poursuit-il. Comment des gens sensés peuvent-ils encore croire pareil scénario ? Il y a fraudeur mais il y a aussi des « naïfs », si vous me permettez de rester poli. J'ai eu moi-même à tenter de convaincre d'ex gens d'affaires que la chaîne de Ponzi avait une fin et qu'ils seraient certainement des futures victimes. »

« Est-ce que cela entache notre profession ? Bien sûr que oui, car la population en général n'y comprend rien », ajoute M. Duhaime.

« Il faudrait que la presse écrite et parlée parle aussi des milliers de bons coups que font des milliers de conseillers honnêtes et consciencieux », conclut-il.

« Je suis très déçu pour les victimes, a écrit de son côté Jean-François Gauthier, conseiller en sécurité financière, représentant en épargne collective. Mais encore une fois, on voit que les gens sont prêts à faire confiance aveuglément... Premièrement, il fait toujours vérifier si le conseiller est bel et bien enregistré auprès des autorités. Deuxièmement, mes clients ne me remettent jamais de chèque à moi, mais bien à la compagnie avec laquelle ils investissent. De plus, je n'accepterai jamais d'être le mandataire/exécuteur d'un client. Il y a là un conflit d'intérêt. »

« Si l'Autorité des marchés financiers (AMF) doit faire quelque chose, ce serait bien de promouvoir davantage les titres professionnels de ceux qui sont aptes à donner des conseils, signale pour sa part Fabien Major, conseiller en sécurité financière et représentant en épargne collective. Régulièrement, je rencontre des gens qui suivent à la lettre les directives et choix de placement que leurs comptables, avocats ou notaires leur dictent. Ils sont en totale confiance et ne savent pas que leurs professionnels sont en infraction.

M. Major se demande ce que l'existence d'un ordre professionnel de planificateurs financiers aurait bien pu changer. Si un tel ordre *« venait à voir le jour, que fera t-on des conseillers en sécurité financière, des représentants en épargne collective et des conseillers en valeurs ?, affirme-t-il. À ce que je sache, ce sont bien eux qui sont les « spécialistes » des produits. »*

« J'appuierais volontiers la création d'un ordre des planificateurs financiers qui interdira à ses membres de vendre des produits financiers à commission afin d'éviter les conflits d'intérêt, ajoute-t-il. Mon appui sera aussi conditionnel à ce que les planificateurs qui ne font pas un minimum de planifications financières (10 par année, par exemple) perdent leur titre. À mes yeux, un architecte qui ne fait pas de plan devient un promoteur ! »

Des victimes ont besoin d'aide alimentaire

Au moins six personnes auront possiblement besoin d'une aide de l'organisme Jeunesse au soleil à la suite de

leur mésaventure financière avec Earl Jones. Selon l'AMF, celui-ci est soupçonné d'avoir élaboré un stratagème de Ponzi dans lequel une cinquantaine d'investisseurs, dont son frère Bevan, 70 ans, auraient perdu jusqu'à 50 millions de dollars.

L'avocat des victimes, Neil Stein, a fait savoir à l'organisme d'aide que ces six personnes auront besoin d'une aide alimentaire et d'un toit rapidement puisqu'elles sont maintenant sans ressources depuis que des chèques qui étaient émis et gérés par M. Jones sont devenus des chèques sans provision. Comme ces chèques ne sont plus honorés par les institutions bancaires, les victimes doivent maintenant se débrouiller avec leurs propres ressources, souvent pour seuls revenus les sommes provenant des régimes gouvernementaux.

C'est ce qui est arrivé précisément à une dame qui vivait dans une résidence pour personnes âgées autonomes avec tous les services et dont le paiement de son appartement était géré par M. Jones. Elle a été informée que puisque l'appartement n'était pas payé depuis un certain temps, elle devra quitter les lieux.

Tommy Kulczyk précise que l'organisme a été prévenu en début de semaine des problèmes qui surviendront à la suite de la débâcle financière des personnes qui faisaient affaires avec Earl Jones.

Deux personnes de Jeunesse au soleil ont été mandatées pour analyser chacun des cas qui seront présentés à l'organisme.

Mise en faillite dans deux semaines

On ne connaîtra pas l'ampleur de la fraude alléguée dans l'affaire de la Corporation Earl Jones avant le mois prochain, a avancé mercredi le séquestre intérimaire de la firme, Gilles Robillard.

Mercredi, la Cour supérieure a prolongé jusqu'au 29 juillet le mandat de M. Robillard, du cabinet comptable RSM Richter.

Aucun représentant de Jones n'était présent au tribunal mercredi pour contester la requête présentée par le séquestre intérimaire. RSM Richter s'occupe du dossier depuis la semaine dernière, au moment où que l'affaire a éclaté au grand jour.

Le 29 juillet, la Cour se penchera sur la mise en faillite de la Corporation Earl Jones. Comme ses activités semblent avoir été abandonnées et que ses actifs apparaissent insuffisants pour couvrir ses obligations, la faillite devrait être prononcée « par défaut », séance tenante, a indiqué M. Robillard à sa sortie du tribunal, mercredi.

Une fois la faillite prononcée, M. Robillard deviendra syndic de la firme, avec pour mandat de redistribuer le plus d'argent possible aux créanciers, en l'occurrence les investisseurs. Jusqu'ici, aucun actif de grande valeur n'a été retracé.

La prochaine étape, vers la mi-août, sera la tenue d'une assemblée des créanciers. Pour l'occasion, le syndic publiera un rapport qui donnera plus de détails sur les actifs et les passifs de la Corporation Earl Jones.

Entre-temps, deux employés de RSM Richter ont pris place dans les bureaux d'Earl Jones afin d'examiner les factures, états de compte, chèques et autres documents qui y sont entreposés.

Le rôle du séquestre intérimaire consiste surtout à préserver les actifs au bénéfice des créanciers de l'entreprise, en s'assurant notamment que les comptes soient gelés. Une publicité paraîtra dans deux quotidiens montréalais pour informer les clients d'Earl Jones de la situation et les inviter à contacter RSM Richter.

Jones est toujours introuvable. Selon la chaîne de télévision Global, il aurait été vu jeudi dernier à bord d'un

avion de la British Airways. C'est ce qu'affirme un agent de bord, qui précise que le vol était à destination de la Grande-Bretagne. Il semble que son nom apparaissait sur la liste des passagers.

Qu'en pensez-vous ?

Vous voulez réagir à votre tour à l'affaire Earl Jones et nourrir la réflexion ? N'hésitez pas à nous écrire :

[Claude Couillard](#)

rédacteur en chef web

Conseiller.ca

Avec La Presse Canadienne

Sur le même sujet :

- [Scandales financiers: lettre ouverte à Raymond Bachand](#)
- [Earl Jones : les victimes doivent appeler la police de Montréal](#)
- [Earl Jones: encore un scandale](#)
- [Norbourg : un recours collectif rejeté](#)
- [Lacroix libéré : ça y est](#)
- [AMF et Norbourg : des lettres troublantes](#)
- [Norbourg : Michel Fragasso ira en appel](#)
- [Norman Burns : une des longues procédures de la CSF](#)
- [Du nouveau sur Norman Burns](#)
- [Norman Burns arrêté](#)

Autres sujets de notre bulletin Conseiller.ca du 16 juillet 2009 :

- [Mauvais quart d'heure pour l'AMF](#)
- [CSF : le syndic doit rendre des comptes au CA](#)
- [Fonds communs : les Canadiens réinvestissent à long terme](#)

© "Conseiller.ca. Tous droits réservés 2004."

Fermer